



Le Bourg, 12360 Mélagues
Tél: 0565995303
mardi 10h à 14h
samedi 15h à 17h
mairie@melagues.fr
www.melagues.fr

Cyber-base de Mélagues



Horaires
mardi 13h – 17h
mercredi 13h - 17h
jeudi 13h - 17h
Tél: 0565995410
mairie.melagues@orange.fr

Gîtes de Cartayrade



Hendrik & Dorine Brakel
Cartayrade – Rials
12360 Mélagues
0685362074 ou 0608312424
info@cartayrade.com
www.cartayrade.eu

Volailles de Brioges



Sylvie et Jean-Louis Rivemale
Brioges, 12360 Mélagues
tél: 0982123996
Port: 0687250205 - 0683060896
volaillesdebrioges@orange.fr

La Météo

Septembre... un mois étrange à la météo perturbée. Après un mois d'août plus arrosé et moins resplendissant que d'habitude, on pouvait espérer les « orages désirés » de Chateaubriand – un Breton, il est vrai – bénéfiques aussi bien pour les semis que pour les espaces boisés aux coins « secrets » fertiles en champignons.

Mais je n'ai retrouvé dans aucun de nos journaux locaux l'appellation coutumière de « délicieux cryptogames », laquelle refléurit à chaque nouvel automne sous la plume des chroniqueurs patentés. Aucune cohérence, en effet : mais une nouvelle rivalité exacerbée entre l'aiglon et le zéphir qu'évoquait La Fontaine, entre une chaleur persistante mais plus modérée et de matins frissonnant d'une température quasi glaciale. Ces caprices de la météo nous font douter qu'il soit raisonnable d'espérer un de ces merveilleux automnes prolongeant l'été. Nous n'avons plus qu'à rêver de sentir sur notre peau dont le bronzage s'atténue au fil des jours, l'envoûtante et fragile douceur de l'été de la Saint-Martin, avant d'être enveloppés dans les frimas hivernaux, sans égard pour nos engelures précoces.

Funeste période

C'est celle que connaît en ce moment le village et la commune de Brusque, avec les disparitions successives, après celle d'André Gouzes, de plusieurs figures brusquoises.

André JEANJEAN, dont le père, Louis, était charron au cœur du village, lui succède et se spécialise dans la fabrication de caissettes pour le transport des fruits de mer, ce qui le conduira à s'installer sur le littoral méditerranéen. Avancé dans l'âge, il obtient d'intégrer l'EHPAD de Brusque, où il s'installe à la mi-août de cette année. Il y décède trois semaines après. Ses obsèques ont eu lieu le 12 septembre en l'église de Brusque.

Le 17 septembre, en la même église, nous célébrons les funérailles de Lucien ROQUES, de La Régagnerie, où il s'était installé en 1965, lors de son mariage avec Marie-Thérèse. C'est là qu'il est décédé subitement, à l'âge de 85 ans. Originaire de La Vayssède, il avait, avant son mariage, débuté à Paris une carrière de facteur : je lui dois, personnellement, une grande reconnaissance, car à Paris, il collectait auprès de sa clientèle les timbres étrangers qu'il demandait aux destinataires du courrier distribué, et qu'il me donnait à ses retours au pays : contribution spontanée initiée pour moi, philatéliste débutant.

Après Paris il avait été quelque temps le facteur de la commune de Mélagues. Nous étions restés très liés, de famille à famille, ainsi qu'avec Marie-Thérèse. Un tel sens de l'amitié est un cadeau du ciel, et ne s'oublie pas.

Dramatique nouvelle, encore : celle du décès de Joseph MAURANDY, à 87 ans, des suites d'un accident de voiture, probablement dû à un malaise. Ayant quitté la route de Cribas, et tombé dans un ravin en contrebas, il est retrouvé par son fils Alain, encore conscient. Malgré tous leurs efforts, les secours n'ont pu le ranimer. Ses obsèques se sont déroulées en l'église de Brusque le 24 septembre. Ce décès dramatique et brutal a été pour ma famille et moi-même un terrible choc. Je me souviens qu'en 1949, quand, venant de Mélagues, nous nous sommes installés à Brusque, nous nous sommes très profondément liés d'amitié avec les parents de Joseph – des Brusquois qui nous ont accueillis avec beaucoup de gentillesse, dans cette partie la plus ancienne du village, au pied du château féodal où prédominait une sorte d'ambiance « rive gauche », détendue et fraternelle. Devenu maire, j'ai tout naturellement fait appel à Joël et Alain, pour rénover l'intérieur des deux églises, St-Martin de Mélagues et St-Pierre à St-Pierre-des-Cats. Le résultat a été magnifique, et fait l'admiration de tous les visiteurs.

Je viens d'apprendre ce matin, le décès subit de David VIVIANI, professeur à Lodève, mais habitant permanent du lotissement de Céras. Il a été retrouvé, tombé à terre devant son ordinateur resté allumé. Il semble que la cause de son décès soit une crise cardiaque. Ses obsèques auront lieu à Brusque le samedi 5 octobre à 14 h 30.

Que toutes les familles endeuillées soient assurées que nous pensons à elles, que les souvenirs communs qui nous unissent restent vivants.

Moi qui crois à la vie éternelle, je suis persuadé que nous nous retrouverons ! Ailleurs, dans une patrie où la mort ne sera même plus un souvenir ...

Que cette pensée vous apporte à tous le réconfort...

Camarès – Réunion informelle d'activité

À l'initiative de Cyril Touzet, les maires de l'ancien canton de Camarès se sont réunis en mairie du chef-lieu, le vendredi 13 septembre, pour évoquer deux sujets d'une actualité prégnante. Atour du maire de Camarès étaient présents celle et ceux de Brusque, Gissac, Mélagues, Montagnol, Peux et Couffouleux et Tauriac.

Premier sujet : l'obligation faite par l'État de transférer aux communautés de communes les compétences de la distribution d'eau potable et celle de l'assainissement.

Ce transfert doit être effectif dès le 1er janvier 2026. Mais devant les difficultés de le mettre en œuvre, et la levée de boucliers des associations des maires, en particulier celle des maires ruraux, l'État, désireux, comme de coutume, de passer en force, a tenté de justifier sa décision en réutilisant sa phraséologie habituelle : un meilleur service, une baisse des coûts, etc... Ces refrains discordants n'ont aucune crédibilité. Dès lors l'État a vaguement évoqué, sous conditions drastiques, l'éventualité d'accorder aux mairies qui le souhaiteraient une dérogation à cette obligation.

Qu'en est-il, pour notre communauté ? On peut résumer l'état des lieux par les constats ci-après :

a) la majeure partie des communes de notre communauté a déjà confié la gestion de ces services à des syndicats « qui s'occupent de tout » - avec une tarification maximale pour chaque service pris en charge,

b) les communes présentes à la réunion exercent ces mêmes compétences en régie municipale, ce qui les oblige à résoudre avec leurs propres moyens leurs problèmes d'ingénierie, de création et d'entretien des réseaux, de maîtrise de la ressource en quantité suffisante, de surveillance de la qualité de l'eau, d'acquisition, de mise en œuvre et d'entretien de tout l'appareillage congruent,

c) à cela s'ajoute la géographie locale du Camarès (et d'autres communes), à savoir une population peu dense, très dispersée, donc des distances très importantes pour acheminer la ressource, avec des dénivelés nécessitant des pompes en cascade. On est loin des canalisations de l'époque romaine, pour certaines encore en fonction, mais que les ingénieurs du temps avaient le bon sens d'adapter aux terrains propres à les recevoir. Le Pont du Gard est le plus majestueux.

Chacune de nos communes s'est efforcée de satisfaire ses habitants à son rythme et à sa mesure, tenant compte des besoins réels, des aides financières calculées au plus juste, quand elles n'étaient pas refusées sous des prétextes spécieux. Permettez-moi, à titre d'illustration vécue de mon propos, de vous faire part de l'anecdote ci-après.

Il y a une vingtaine d'années, à peine élu au conseil général, je m'informais sur les possibilités d'assainir les effluents du village de Mélagues par une méthode efficace. Le village comptait, à l'époque, 10 habitants permanents. Avec mon conseil municipal, j'ai bénéficié de la présentation d'un procédé végétal, fondé sur un filtre à roseaux, mis en œuvre depuis plusieurs années dans un village marocain, ayant donné toute satisfaction. Ce procédé fort peu connu en France nous convenait parfaitement. Nous avons même présenté au sous-préfet de l'époque, Paul Boulvrais, le petit film illustrant les autres documents explicatifs. Monsieur Boulvrais a été intéressé par le procédé : grâces soient rendues à sa compétence et à son ouverture d'esprit. Mais il n'en fut pas de même de l'A.R.S. Aveyronnaise : elle répondit par un *niet* poutinesque. Invité par l'agence de l'eau, j'étais aussi allé présenter ce même procédé lors d'une journée d'information, dans un petit village à l'embouchure de la Dordogne. L'A.R.S. Aveyronnaise était présente : elle réitéra son avis négatif. Voilà pourquoi le village de Mélagues ne bénéficie pas encore d'un procédé d'assainissement. Car la méthode du filtre à roseaux nous aurait coûté 150 000 euros. Nous l'aurions mise en œuvre même sans subvention. Et la station d'épuration classique, au moins 500 000. Qui est responsable ? Pour moi, il y a deux choses dont j'ai horreur : le gaspillage de l'argent public et la rémanence de la sottise administrative.

Il paraît que le gouvernement (pas l'actuel, mais le précédent) faisait la promotion de la diversification. Cyril Touzet, par son courrier au président de la République, l'a mis à l'épreuve. Celui-ci lui a fait répondre par Dominique Faure, ex-ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité (oui, avec des majuscules!), bref, c'est une « sous-ministre » (dixit « le Canard enchaîné »). Extrait de sa réponse : « [une évolution possible] serait de *permettre la création de nouveaux syndicats infra-communautaires compétents en matière d'eau et assainissement ...* » Point ! c'est exactement ce que nous demandons ! Mais pourquoi ajouter la suite ? « ... *dans le périmètre des communautés de communes, afin d'assouplir les modalités d'organisation territoriale sans remettre en cause le caractère obligatoire du transfert de la compétence* ». Et voilà le travail ! Ou comment reprendre de la main droite ce que votre main gauche a fait mine de concéder ! Superbe illustration du fonctionnement habituel du « en même temps » macronien. Du reste, Madame l'ex-ministre, vous n'avez plus aucun pouvoir, et à ce jour, dans l'actuel gouvernement fantoche, que vont devenir les dossiers sur lesquels vous aviez daigné vous pencher ? Nous n'avons pas encore choisi la couleur de nos prochains gilets ! En outre, la communauté de communes fait circuler une estimation de ce que coûterait le transfert : le total exorbitant de huit cent mille euros, uniquement pour de la parerasse administrative, des interventions de bureau d'études, des analyses et des plans, des descriptions synoptiques, des mesures de consommation, des rédactions de fiches ... les petits Mc Kinsey français vont se gaver à nos dépens. Tout cela sans la moindre réalisation concrète. Bref ! pour distribuer de l'eau, le préalable est de nous vendre du vent !

La coïncidence veut que "*le Canard enchaîné*", dans son numéro daté du 25 septembre, vienne de publier un article intitulé "*En eau trouble*" : allez sur Internet le lire en entier. Vous y apprendrez que 30 % des sociétés vendant de l'eau de table trafiquent leurs analyses, notamment la société Nestlé, qui vient de se voir infliger une amende de 2 millions d'euros, fort légère, en réalité, pour avoir commercialisé depuis plusieurs années de l'eau dont les analyses avaient été manipulées. L'article conclut en reprenant les propos de plusieurs scientifiques, qui sont d'avis que les actuels critères de potabilité sont incohérents. Pourtant, les eaux vendues fort cher en bouteilles ne sont pas puisées par des baigneurs en Seine ! Les jeux olympiques ont pris fin.

Deuxième sujet : l'EHPAD de Brusque et son devenir

Réunion fort intéressante. Devant le peu de réactions de la population brusquoise, malgré l'association de défense, j'avais décidé de ne plus aborder ce sujet. Deux interventions, le 13 septembre, ont eu pour effet de ranimer l'embryon de flamme qui brûlait encore. Il s'agit à présent de la réalimenter, de la conforter, d'en refaire le symbole d'un espoir. Et aussi, du même mouvement, de nous faire pardonner notre résignation provisoire à ce qui semblait inévitable. Car l'homme ne se grandit que par son ardeur à lutter contre l'adversité.

Deux propositions très positives ont alimenté la réunion. La première, c'est celle de Cyril Touzet, qui s'est exprimé en toute clarté, sans aucune arrière-pensée. Il a déclaré que Camarès n'était en aucune façon intéressé par la récupération de lits transférés de l'EHPAD de Brusque, et qu'il était nécessaire que les lits restent dans le village. Or, à ce jour, l'EHPAD de Brusque est plein : les 30 lits sont occupés, malgré l'incertitude qui pèse sur l'établissement. Démonstration évidente que les seniors locaux veulent rester sur place, et que l'EHPAD conserve son attractivité. Du reste, il reçoit la majorité des seniors de Mélagues, et le maire que je suis ne peut que le défendre.

La deuxième proposition vient de Claude Chibaudel, maire de Montagnol. Celui-ci l'a déjà formulée, proposant que la Communauté de Communes participe financièrement au remboursement des annuités d'emprunt qui serait indispensable, soit pour rénover le bâtiment actuel, soit pour en construire un autre entièrement. La participation de la Communauté de Communes pourrait se fonder sur le nombre d'habitants de chaque commune, à raison de 25 ou 30 € par personne et par an. Sur la base de 7000 habitants, la com'com' pourrait ainsi mutualiser 210 000 € de participation au remboursement de l'emprunt.

Par ailleurs, 6 communes du Camarès (et une 7ème bientôt) hébergent sur leur territoire un ou plusieurs parcs éoliens, dont les retombées fiscales de l'IFER (impôt foncier sur les entreprises de réseau) sont versées à raison de 30 % à la com'com', et de 20 % à la commune siège. Vu la productivité élevée de ces parcs, il serait normal que le revenu qu'en tire la com'com' bénéficie, pour une part non négligeable, aux seniors de nos maisons de retraite. Les communes sièges des parcs ont supporté tous les inconvénients, parfois toutes

les avaries, que leur ont valu leurs engagements dans cette nouvelle aventure énergétique. Il en coûte parfois d'être pionnier, et par ailleurs, il n'y a pas de honte à reconnaître ses erreurs : « *errare humnum est, perseverare diabolicum* ». Donner à nos aînés la possibilité de vivre chez eux l'ultime période de leur existence n'est pas une faveur que nous leur ferions : c'est un droit qu'ils ont acquis sur nous.

Les élus ayant participé à la réunion de Camarès sont tous d'accord sur le principe. Mais il faut que la totalité des communes adhère à cette idée. Tous ensemble, nous trouverons les moyens de mettre sur pied cette magnifique entreprise, bien digne de devenir une priorité communautaire, loin des banales et médiocres foires d'empoigne qui pourraient surgir, et qui sont indignes de nous.

Je ne veux pas avoir l'air d'un donneur de leçons. Mais après tout, avec Monique Aliès, nous avons réussi à réaliser deux EHPAD. Cela dit, pour celui de Brusque, tout reste à faire. À chacun sa tâche ! L'urgence absolue pour la mairie et la com'com', c'est de démontrer leur volonté de garder l'EHPAD. Et de le garder à Brusque, dans le village : pas question de le mettre à l'écart de la population active. Il faudra, au contraire, promouvoir des occasions de contact plus fréquentes et moins limitées : car la vie est un partage. Sinon, elle ne vaut pas la peine.

Un village d'équilibre : de quoi s'agit-il ?

C'est une nouvelle idée que je voudrais partager, pour essayer de ne pas aggraver le dépeuplement des petits villages.

D'où la notion de « villages d'équilibre », c'est-à-dire qui a conservé un certain nombre de services, publics ou privés, qu'il doit absolument maintenir.

Cette notion se fonde sur l'échec de la politique de l'État dans les années 2010, appelée « conforter les bourgs-centres ». À mon avis, elle a échoué car elle ne se fondait pas sur l'observation de la réalité, mais sur un pré-requis automatique : le bourg-centre, c'est le chef-lieu de canton.

L'échec est d'autant plus évident que, chez nous, les cantons eux-mêmes ont disparu ! Ils ont été dissous dans le super-canton actuel, et n'ont pas pu résister. La perte de substance pour le territoire est énorme et n'a pas encore été évaluée. Alors, qu'est-ce qu'un « village d'équilibre ? » C'est le nom que je donne à tout village qui conserve un minimum de services. Dans un tel village, tout ce qui reste doit être défendu, public ou privé.

Un exemple à travers la situation de Brusque, transposable partout ailleurs :

1 – Ce que le village a perdu en quelques années

- la poste
- l'école élémentaire
- 2 collèges, (filles / garçons)
- 1 boucher
- 3 hôtels-restaurants et un café
- 2 épiceries
- 1 coiffeur
- 2 entreprises de maçonnerie
- 1 horloger bijoutier
- 1 traiteur

2 – Ce que le village a gardé jusqu'ici, ou retrouvé

- une agence postale
- un restaurant
- un café
- un coiffeur
- une supérette
- une boulangerie
- un EHPAD
- un garage automobile
- une poterie

Cet inventaire n'est pas complet. Mais il reste au moins 8 services (dont un seul public).

C'est donc un « village d'équilibre », dont tous les services sont aussi utilisés par les villages voisins, moins bien pourvus. Il faut par conséquent tous les soutenir, dans l'intérêt du territoire.

Pour l'EHPAD, la perte serait sans remède : 30 pensionnaires, 30 emplois, équivalant au moins à vingt à temps plein. C'est-à-dire 20 familles privées de ressources, réduction de la clientèle de la boulangerie, de la supérette ...

À échéance rapide, ce serait la mort du village. Pour ma part, au cours d'une réunion, j'ai été indigné par la déclaration du responsable de l'UDSMA : pour lui, un EHPAD n'est rentable que s'il compte une centaine de pensionnaires. Tenir ce langage de mercanti quand on dirige un service social disqualifie celui qui le tient ! Il faudra que le futur EHPAD ne noue aucun lien avec l'UDSMA, qui se comporte ainsi comme un parasite social. Triste mentalité de cette société qui se déhumanise à toute vitesse !

Énigme

Quelle liqueur célèbre évoque le nom du nouveau premier ministre ?
Le même adjectif peut-il qualifier les deux ?

La réponse s'ajoutera à celles que je vous dois déjà !

